

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 2 OCTOBRE 1954

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON
DES PORTES S'OUVRENT SUR LA MER...

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1953-1954



1954

IMPRIMERIE GEORGE MICHIELS, S. A.
LIÈGE

O
F
D

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS
LE 2 OCTOBRE 1954

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 2 OCTOBRE 1954

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON
DES PORTES S'OUVRENT SUR LA MER...

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1953-1954



1954

IMPRIMERIE GEORGE MICHIELS, S. A.
LIÈGE

Ouverture Solennelle des Cours

Avant de pénétrer dans la Salle académique, M. le Recteur se recueille devant le monument aux morts des deux guerres, au pied duquel il dépose une gerbe de fleurs.

Un clairon sonne « aux champs », tandis que la foule debout, massée à l'intérieur, s'associe à ce pieux hommage.

Le cortège rectoral pénètre alors dans la salle. La chorale universitaire, dirigée par le Maître Frédéric ANSPACH, exécute un extrait de la cantate n° 4 de J.-S. Bach : « Wir essen und leben wohl ».

M. le Recteur commence par rendre hommage aux morts de l'année. Il s'exprime en ces termes :

Notre Université a été très cruellement éprouvée cette année.

Le 7 janvier décédait, à Nivelles, Henri MALCHAIR, né à Cheratte le 25 octobre 1907.

C'est en 1929 qu'Henri MALCHAIR obtient le diplôme de Docteur ès sciences physiques et mathématiques de notre Université.

Aspirant du Fonds National de la Recherche Scientifique, Lauréat du Concours Universitaire, puis assistant, il conquiert en 1934, le titre d'agrégé de l'enseignement supérieur. Il fait des séjours d'étude à Paris et à Varsovie.

Il est successivement professeur à l'Athénée de Chênée,

Directeur de l'École Normale de Nivelles, et en 1948, chargé du cours de statistique à notre Institut Supérieur des Sciences pédagogiques, en remplacement du Prof. NIHARD.

Partout, il a laissé le souvenir d'une intelligence brillante, d'un professeur clair, dynamique et d'un inlassable dévouement.

Ancien combattant de la dernière guerre, prisonnier de guerre 1940-1945, invalide de guerre, il a aussi bien mérité de son pays.

* * *

Le 24 février dernier s'éteignait à Liège Henri FAUCONNIER, né dans notre ville le 10 novembre 1885.

Élève de notre Université, il fut proclamé Docteur en médecine en 1910.

Il est tenté par la recherche scientifique, fréquente le laboratoire de Léon FREDERICQ, en devient assistant. Dès cette époque cependant, son esprit dynamique et réalisateur le pousse à se consacrer à la stomatologie, dont l'enseignement n'existe pas encore à Liège.

Il fait des séjours d'étude à Paris et aux États-Unis, où il devient docteur spécial en chirurgie dentaire de l'Université de Chicago.

Il est nommé Professeur à l'Institut belge de Stomatologie de Bruxelles.

En 1914, il est rappelé sous les armes, combat au front avec une bravoure qui lui vaut de nombreuses et hautes décorations.

En 1920, un cours de stomatologie est enfin créé à Liège. Il est confié au Docteur FAUCONNIER. Alors commence pour lui une longue lutte. Il lui faut cinq ans d'efforts pour obtenir un local où il puisse donner des leçons pratiques. Mais ce n'est là qu'une première étape. Le Professeur FAUCONNIER veut doter notre Université d'un Institut moderne de Stomatologie. Et il y arrive,

renversant un à un tous les obstacles. L'Institut, créé en 1937, est inauguré en 1945.

Parallèlement à ces réalisations matérielles, M. FAUCONNIER crée une école de stomatologie où se pressent de nombreux élèves attirés par un enseignement clair, scientifique, autant que par la personnalité généreuse du titulaire.

Appelé à la présidence de diverses sociétés et à la direction de plusieurs revues, M. FAUCONNIER apporte partout à ses collaborateurs l'aide la plus efficace.

Au-delà de son Institut et de sa jeune Ecole, c'est à la cause même de la stomatologie que se dévoue ce lutteur. Il veut que la stomatologie prenne rang, en médecine, au même titre que les autres spécialités, qu'elle se développe sur un plan scientifique, que ses praticiens occupent, parmi leurs confrères, la place qui leur est due.

Champion d'un art et d'une science jeunes, le Professeur FAUCONNIER les a affirmés hautement.

Le Professeur FAUCONNIER était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

* * *

C'est après une longue et douloureuse maladie qu'est mort à Liège, le 2 mai dernier, Augustin DELGLEIZE, né à Verviers le 28 mai 1901.

Docteur en sciences physiques et mathématiques, en 1925, de notre Université, il franchit rapidement les étapes de la carrière universitaire : assistant, répétiteur, associé du Fonds National de la Recherche Scientifique, il est chargé de cours en 1934, professeur en 1940, professeur ordinaire en 1951.

Il assure de nombreux enseignements : à la Faculté des Sciences, à la Faculté des Sciences appliquées, à l'École supérieure de Commerce.

Il est un membre très actif de la Société Royale des Sciences de Liège.

Au point de vue scientifique, M. DELGLEIZE, qui avait travaillé à Paris sous la direction d'Élie CARTAN, s'orienta vers la Géométrie infinitésimale et le Calcul des probabilités. Il enrichit ces disciplines de contributions importantes qui honorent notre Université. Il publie aussi un cours de mathématiques générales remarquable de clarté.

Mobilisé en 1939, comme lieutenant de réserve, il fait la campagne des 18 jours, puis entre dans les rangs de la résistance. De nombreuses décorations attestent sa vaillance.

M. DELGLEIZE a été un excellent professeur. Grâce à une grande souplesse intellectuelle, il est parvenu à adapter ses enseignements à l'esprit de chaque section, aux exigences de la formation particulière de chaque groupe d'élèves. Chacun de ses étudiants a ainsi trouvé dans les mathématiques non seulement un enrichissement culturel, mais un outil valable pour sa carrière.

Chercheur de valeur, mais modeste et peu soucieux des honneurs, le Professeur DELGLEIZE était un collègue affable et dévoué.

Il était Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

* * *

Quinze jours après avoir perdu Augustin DELGLEIZE, l'Université de Liège perdait Rodolphe-Henri GERMAÏ.

Rodolphe-Henri GERMAÏ naquit à Mortier le 1^{er} juillet 1894.

Il est, en 1920, proclamé docteur en sciences physiques et mathématiques de notre Université. Il est lauréat du Concours Universitaire et va, pendant un an, suivre les leçons de mathématiciens éminents au Collège de France et à la Sorbonne.

Assistant de notre Université en 1922, il est, dès 1925, chargé de cours, professeur extraordinaire en 1930, professeur ordinaire en 1933. Il s'est vu peu à peu confier

les enseignements d'*Analyse mathématique*, de *Géométrie analytique*, de *Mécanique élémentaire*, d'*Analyse supérieure*.

Il est mobilisé, en 1940, comme capitaine de réserve, et après la campagne, subit en Allemagne une incarcération de cinq ans.

Toute sa vie a été dominée par le désir de servir.

Il sert la Science par son esprit probe, solide et par son grand labeur ; il enrichit les domaines de l'analyse mathématique et de l'analyse supérieure.

Il sert son pays et, pendant sa captivité, se dépense sans compter pour organiser conférences, séances musicales et artistiques, pour soutenir le courage de ses compagnons et maintenir dans son camp une atmosphère dynamique et un optimisme tenace. Malgré sa robuste constitution, il revient d'Allemagne avec une santé ébranlée.

Il sert les étudiants. Il apporte à ses cours le plus grand soin et ses leçons sont des modèles de précision et de rigueur. Il aide ses élèves, avec une réelle sollicitude, à vaincre chaque difficulté.

Il sert l'Université, toujours prêt à assumer de nouvelles charges, et naguère encore, malgré sa fatigue, il supplée son Collègue DELGLEIZE, qui devait le précéder de peu dans la tombe.

Il est la véritable clef de voûte de la Société Royale des Sciences de Liège.

Rodolphe-Henri GERMAÏ était un fils du sol wallon. Toute sa vie, il est resté extrêmement sensible à sa poésie, à sa douceur. Il en était imprégné, et peut-être, sa sérénité souriante, la devait-il aux longues heures qu'enfant campagnard il avait passées dans l'amitié des ruisseaux, dans la contemplation des horizons nuancés, dans la paix des vergers. Peut-être aussi est-ce là qu'il a puisé le goût d'une vie simple et droite, de modestie et de bonté.

Rodolphe-Henri GERMAY était Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

* * *

Le 8 août dernier décédait à Liège M. Eugène MOREAU DE MELEN, professeur émérite à la Faculté de Droit, né à Herve le 6 mars 1872. Il a conservé jusqu'à la dernière journée de sa vie la flamme et l'activité qui l'ont accompagné pendant près de 83 années.

Fils de notaire, ancien élève de notre Université, M. MOREAU DE MELEN exerçait lui-même la charge notariale quand il fut proposé en 1921 par Gérard GALOPIN pour le continuer dans l'enseignement des lois organiques du notariat à la Faculté de Droit. Pendant plus de vingt ans, M. MOREAU DE MELEN a principalement enseigné à des générations de futurs notaires les règles d'une profession dans laquelle il a excellé et où il fut un novateur. Co-fondateur, puis président du Comité d'Études et de Législation de la Fédération des Notaires de Belgique, il prolongea dans cette véritable école pratique du Droit, son enseignement universitaire ; en 1937, il dota cet organisme d'une revue où un grand nombre de ses travaux ont été publiés.

M. MOREAU DE MELEN a été élevé, au cours de sa vie, aux plus hautes dignités du notariat belge et était Président d'Honneur de la Fédération des Notaires de Belgique. Il aimait notre ancienne Principauté et il a consacré un intérêt passionné à l'histoire de ses familles. Il était Vice-Président de la Société Libre d'Émulation. Son souvenir restera honoré dans notre Université et dans cette ville qu'il aura illustrée par lui-même et par sa propre descendance.

M. MOREAU DE MELEN fut prisonnier politique pendant la première guerre mondiale ; il était titulaire des Commanderies des Ordres de Léopold, de la Couronne et de Léopold II.

* * *

Le 23 septembre dernier mourut à Liège Émile WITMEUR, dans sa 80^e année.

Docteur en philosophie et lettres de notre Alma Mater en 1896, il entre à l'Université en 1919 comme professeur à l'École de Commerce et professeur suppléant à la Faculté de Philosophie et Lettres. Il est promu successivement au rang de professeur à titre honorifique à cette Faculté en 1925, puis professeur ordinaire en 1929.

Il est chargé, jusqu'à son admission à l'éméritat en 1944, de l'enseignement de l'histoire des littératures étrangères à la candidature en philosophie et lettres et de celui des langues modernes, anglais, allemand, néerlandais à l'École de Commerce.

Ce qui frappe sans doute le plus, quand on évoque la figure d'Émile WITMEUR, c'est son énergique fidélité à poursuivre l'œuvre qu'il avait décidé d'accomplir et, en même temps, l'enthousiasme communicatif qui animait toutes ses démarches.

Chargé, de 1919 à 1945, en plus de ses fonctions d'enseignement, du secrétariat de l'École de Commerce, il veut et réussit à faire de celle-ci, au prix de quel travail et de combien de dévouement, une institution dont la réputation devait s'étendre loin à l'étranger.

Malgré les soucis de la gestion quotidienne de l'École, M. WITMEUR sait trouver le temps et le recueillement nécessaires pour repenser les problèmes de l'enseignement des sciences commerciales. On peut dire que la loi de 1934, — nouveau point de départ de l'essor des sciences commerciales et économiques de Belgique, — reflète dans une importante mesure ses conceptions personnelles.

On lui doit la création de la Bibliothèque de l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, avec une ardeur et un dévouement inlassables.

Il avait le souci constant du rayonnement le plus large de son Université. Préoccupé de rassembler et de

rendre agissantes les sympathies à l'égard de son Alma Mater, il fut, avec le Recteur DUESBERG, un des créateurs, et il resta, sa vie durant, un des animateurs de l'Association des Amis de l'Université de Liège.

Administrateur et âme de l'École de Commerce, professeur par vocation, la figure de M. WITMEUR ne serait pas complète si l'on n'évoquait en lui l'humaniste, aussi à l'aise à présider la Société Dante Alighieri, qu'à fonder et à présider la Bibliothèque scientifique belge, ou qu'à disserter de problèmes économiques et sociaux. Comme l'a noté un de ses collègues et amis, il avait « non seulement cette faculté physique de quasi se multiplier, mais encore cette faculté toute intellectuelle d'être également chez soi en des régions différentes de la pensée ».

M. Émile WITMEUR était titulaire des Commanderies des Ordres de Léopold et de la Couronne.

Mesdames et Messieurs, l'Université gardera fidèlement le souvenir des professeurs MALCHAIR, FAUCONNIER, DELGLEIZE, GERMAÏ, MOREAU DE MELEN et WITMEUR.

L'Université a aussi eu à déplorer cette année la mort de trois de ses étudiants :

M. Christian THONE, élève de première candidature ingénieur,

M. Ghislain DELHAYE, élève de première candidature en sciences naturelles et médicales,

M. Michel GALÈRE, élève de la troisième candidature en sciences naturelles et médicales.

Nous prions les familles, si cruellement frappées dans leurs plus chères affections, d'agréer l'expression de la vive sympathie de l'Université tout entière.

Je vous convie à communier dans le souvenir de tous ces disparus en écoutant le Chant Élégiac de Beethoven.

L'exécution de ce morceau par la Chorale et le Quatuor municipal de Liège est écoutée dans le plus profond silence.

M. le Recteur congratule maintenant M. le Professeur A. BRAAS, admis à l'éméritat. Il s'exprime en ces termes :

Un arrêté royal du 1^{er} juin 1954 a admis à l'éméritat M. le Professeur Adolphe BRAAS.

Né à Verviers en 1889, le Chevalier Adolphe BRAAS a obtenu en 1911, à notre Université, le diplôme de Docteur en Droit.

Stagiaire, puis collaborateur au barreau du Bâtonnier Charles MAGNETTE, il se signale tout de suite par la clarté de sa pensée.

En 1919, il est appelé à la succession de son Maître, le Professeur Fernand THIRY. C'est à lui qu'il va incomber d'enseigner, pendant trente-quatre ans, le droit pénal, l'instruction criminelle et la procédure civile, d'abord en qualité de chargé de cours, puis, dès 1920, de professeur extraordinaire, enfin depuis 1923 de professeur ordinaire.

Il se révèle un excellent pédagogue ayant l'art d'exposer de façon vivante les questions les plus délicates. Il sait conter plaisamment l'anecdote qui illustre le principe à graver dans l'esprit de ses auditeurs. Ces qualités lui valent le respect et la reconnaissance unanime de tous ses étudiants.

Ses précis de droit pénal, d'instruction criminelle, de procédure civile et notariale, témoignent des mêmes qualités maîtresses. Leurs éditions successives prennent une place enviable parmi les ouvrages classiques de notre littérature juridique.

Ses préoccupations ne se limitent pas aux matières qu'il enseigne. Il publie en 1920 des « Considérations sur l'Occupation de guerre », en 1929 des « Éléments de législation cynégétique » et en 1935, avec la colla-

boration de notre Collègue Georges DOR, un traité sur la Constitution.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que sa renommée de juriste s'affirme et que de multiples tâches, missions et distinctions consacrent ses éminentes qualités.

Adolphe BRAAS se voit désigné en qualité de membre du Comité de patronage des Condamnés libérés ; de la Commission administrative de la prison de Liège ; du Conseil supérieur des prisons ; du Comité de Législation (disparu avec la création du Conseil d'État) ; du Conseil Héraldique ; du Conseil supérieur de la Chasse ; de la Commission pour la Révision du Code pénal et de la procédure pénale, dont il préside la 2^e section. Il est porté à la vice-présidence de l'Union belge et luxembourgeoise de Droit pénal et de la Commission permanente pour l'examen des questions de Droit pénal dans les rapports internationaux.

Il prend part à de nombreuses réunions internationales où il est toujours très écouté.

Récemment, il est à Rome, rapporteur général au VI^e Congrès international de Droit pénal et s'y fait le champion de la défense de la liberté individuelle au cours de l'instruction judiciaire.

Président de l'École de Criminologie depuis sa fondation en 1946, il a le souci constant d'y développer la vie scientifique en multipliant les contacts avec les Facultés étrangères. A son initiative, des criminalistes donnent chez nous de brillantes conférences ; lui-même est appelé à faire une série de leçons à l'Université de Rennes qui, en témoignage de son admiration, le proclame Docteur Honoris Causa.

Plusieurs fois Doyen de la Faculté de Droit, il accède au Rectorat en 1947, et assume cette tâche avec distinction et courtoisie. Elle lui vaut, au début de l'année qui s'achève, la collation du titre de Recteur honoraire.

Il va y avoir un an que la santé de M. le Recteur

BRAAS l'a contraint à demander à être suppléé dans son enseignement. Nous avons tous cru qu'il ne s'agissait que d'une interruption passagère, puisque l'heure de l'inexorable limite d'âge n'avait pas, tant s'en faut, sonné pour lui.

Notre Collègue a cru cependant devoir solliciter son admission à l'éméritat. Nous ne pouvons que nous incliner devant une décision qu'il a prise, sans doute à bon escient, mais, nous en sommes sûrs, avec regret.

Notre consolation, c'est que ses travaux continueront pour le plus grand profit de la science juridique et de notre Alma Mater. Un important traité de procédure notariale a paru récemment ; sous peu, sortira de presse, un commentaire approfondi de la loi sur la chasse.

Nous souhaitons au Collègue qui nous quitte une studieuse, féconde, longue et agréable retraite, coupée d'exploits cynégétiques dignes d'un des meilleurs fusils du pays ; peut-être aussi agrémentée de doctes sentences du Juge de Paix suppléant de Waremmé, fonctions qu'il assume depuis longtemps, en hommage à la magistrature dans laquelle se sont distingués son aïeul et son père.

Nous espérons le revoir souvent parmi nous. En témoignage de reconnaissance, d'amitié aussi, nous le prions d'accepter cet exemplaire de la médaille de l'Université, modeste témoignage de notre profonde gratitude.

* * *

M. le Recteur donne alors la parole au Vice-Président pour la lecture du rapport de la situation de l'Université pendant l'année 1953-1954. Ce rapport est ainsi conçu :

Au cours de l'année académique 1953-1954, le nombre des étudiants inscrits s'est élevé à 3387, en diminution de 108 sur l'année précédente. De ces 3387 étudiants, 714 sont du sexe féminin, 3289 sont belges, 198 sont étrangers.

Pendant l'année académique 1952-1953, sur 3460 élèves réguliers, 2184 ont obtenu, au cours des deux sessions de juin et septembre, un diplôme final ou ont été admis aux épreuves ultérieures ; 752 grades ont été décernés.

Ces chiffres font apparaître 26 % d'échecs et 21 % de distinctions. Ce n'est que dans la première des différentes années d'études que les échecs dépassent la moitié des inscrits. Cependant, si on ne considère que la première session, on constate, dans certaines années postérieures à la première, un pourcentage d'ajournement allant jusqu'à 66, voire 80 %. Cette situation pose un problème qui mérite une vigilante attention.

Si nos étudiants, fait normal et inévitable, nous causent certains sujets de préoccupation, ils nous ont valu aussi des satisfactions profondes.

Comme à l'accoutumée, plusieurs d'entre eux ont été proclamés lauréats du Concours Universitaire et du Concours des Bourses de voyages.

Le F. N. R. S. a choisi, cette année, parmi nos étudiants, 5 nouveaux Aspirants, 1 nouveau Chargé de recherches, 2 Chercheurs qualifiés et 2 Associés.

Des Bourses et des Prix fondés par des particuliers ont été attribués à bon nombre de nos élèves et anciens élèves.

L'Université s'enorgueillit aussi des lauriers d'un autre ordre remportés par des collectivités estudiantines.

La Chorale Universitaire, sous la direction du Maître Frédéric ANSPACH, a pu, grâce à la collaboration de l'Orchestre de Chambre de la Ville de Liège, interpréter deux œuvres écrites pour orchestre et chœurs : la « Cantate n° 4 » de J. S. Bach, et le « Requiem » de Fauré. Ce concert fut donné au Conservatoire de Liège au profit du Sanatorium Universitaire d'Eupen et remporta un vif succès.

La Chorale s'est fait aussi entendre à la séance de

rentrée de l'Université en octobre 1953 ; puis en novembre, à Amsterdam, au Concertgebouw, au profit du Sanatorium Universitaire hollandais et en décembre à Lyon, en la Salle Molière, sous le patronage de la Chorale mixte universitaire de Lyon.

Le Théâtre Universitaire a donné au cours de l'année passée, cinq représentations de « La Guerre de Troie n'aura pas lieu » de J. GIRAUDOUX. Quatre de ces représentations ont eu lieu à Liège, à l'Émulation, la cinquième à Bruxelles, au Théâtre du Résidence Palace.

Le 1^{er} février, les anciens de la troupe, ont organisé une manifestation de sympathie en l'honneur de notre Collègue HUBAUX, animateur de la troupe. A cette occasion, ils ont représenté « Les Euménides » d'Eschyle dans une version originale de François DUYSINCKX, traducteur et compositeur. La chorégraphie inédite était de Fanny THIBOUT.

* * *

Le Royal Cercle Athlétique des Étudiants a maintenu ses effectifs au nombre d'environ 500 membres, répartis entre les différentes sections sportives. Comme les années précédentes, plusieurs équipes ont effectué des déplacements à l'étranger et des équipes des pays voisins ont été reçues à Liège.

* * *

La Maison des Étudiants a poursuivi, pendant l'année écoulée, dans toute la mesure de ses moyens, sa mission de home universitaire. Elle a pu inaugurer au mois d'octobre dernier ses locaux et ses installations améliorés, grâce notamment à la générosité d'industriels de notre Bassin liégeois.

D'autre part, au début de décembre, le Cercle « l'Union des Étudiants Catholiques » inaugurait des locaux nouveaux de restaurant, de café, et de salle de réunions.

Enfin, le Service Social de notre Université a continué et amplifié sa bienfaisante activité. Sa sollicitude s'est étendue à 805 étudiants ; 8472 bons de repas gratuits, et des cartes gratuites de lait ont été distribués.

Le Service Social a fourni du travail à 45 étudiants.

Il a réglé les frais médicaux et d'hospitalisation de 12 étudiants ; s'est intéressé spécialement aux pensionnaires du Sanatorium d'Eupen, et a versé à 6 étudiants, qui en étaient sortis, des indemnités de suralimentation et de logement.

Il a accordé des prêts d'honneur d'un montant total de 95.200 francs.

D'autre part, le nombre total de bourses et de prêts accordés à des élèves de notre Université, à l'intervention de la Commission mixte des Bourses, est de 272. Le montant total de ces bourses et prêts s'élève à 823.000 francs.

Les membres du personnel enseignant et scientifique ont évidemment contribué de leur côté, au bon renom et à la grandeur de notre Alma Mater.

L'activité de nos collègues et de nos collaborateurs immédiats s'est manifestée, non seulement par de très nombreuses publications, mais encore par de flatteuses invitations à l'étranger, et l'attribution de distinctions honorifiques et scientifiques. Je ne puis songer à énumérer ici les témoignages même les plus marquants de la considération qui entoure les membres de notre corps professoral.

De nombreuses personnalités et groupes étrangers ont marqué par la visite qu'ils lui ont faite, ou la part qu'ils ont prise aux Congrès organisés à l'initiative de membres de son corps enseignant, tout l'intérêt et la sympathie qu'ils portent à notre Institution.

Un très grand nombre de professeurs étrangers ont aussi, à notre demande, fait chez nous une série de leçons très remarquées.

Enfin, un nombre de plus en plus grand de personnalités étrangères ont été les hôtes de nos laboratoires.

J'aurais voulu, au cours de cet exposé, proclamer publiquement les noms de tous ceux — professeurs, collaborateurs et étudiants — dont les succès ont contribué au prestige et la renommée de notre Alma Mater. Malheureusement, il m'a fallu y renoncer, désireux que j'étais de donner, sans trop abuser de la patience de mes auditeurs, un aperçu du travail accompli par l'Administration de l'Université, en cette première année du régime instauré par la loi du 28 avril 1953. Bien entendu, la liste complète des distinctions accordées à nos étudiants et nos professeurs, des invitations qui ont été adressées aux membres de notre Université, la liste des distinctions honorifiques et scientifiques qui leur ont été octroyées, aussi bien que les noms de tous ceux qui, par leur visite ou par leurs leçons, ont collaboré au renom de l'Institution figureront *in extenso* dans la brochure consacrée à la séance d'aujourd'hui.

Pour l'instant, que tous sachent que l'Université est fière des lauriers recueillis par ses disciples, qu'elle se réjouit avec eux des distinctions qui leur échoient et qui sont le gage d'un brillant avenir.

Que les personnalités étrangères à notre Université et les membres de notre Corps scientifique trouvent ici l'expression de nos félicitations et de nos remerciements pour les preuves d'attachement qu'ils ont données à notre Institution et pour l'éclat que leur travail a jeté sur elle.

* * *

J'ai rappelé, il y a un instant, que le début de l'année académique 1953-1954 avait coïncidé avec l'entrée en vigueur de la loi du 28 avril 1953 qui a doté l'Université d'un statut nouveau.

Stylisé, le régime actuel est le suivant : un Conseil d'Administration composé du Recteur-Président, d'un Vice-Président, de cinq Doyens et de cinq délégués élus par les Facultés, soit en tout douze personnes, réparti entre les différents services, les crédits budgétaires qui lui sont accordés par le pouvoir législatif. Il nomme lui-même tous les assistants, élèves-assistants, internes de cliniques et tous les membres du personnel administratif d'un grade inférieur à celui de chef de bureau.

Le personnel administratif et scientifique qui n'est pas désigné par lui-même, tient sa nomination du Roi, qui ne peut cependant y procéder que sur avis conforme du Conseil d'Administration.

Quant au recrutement du personnel enseignant, il ressortit au Roi, sur avis des Facultés et du Conseil d'Administration, dont l'opinion ne peut être méconnue que sous certaines conditions.

Enfin, il appartient à l'Université d'organiser sa vie intérieure, évidemment dans les limites des dispositions des lois et arrêtés royaux.

C'est le Recteur et le Vice-Président qui détiennent le pouvoir exécutif, chacun dans le cercle des attributions déterminées par la loi.

Le contrôle gouvernemental est assuré par le Commissaire du Gouvernement, auquel est accordé un droit de recours au Ministre contre les décisions qui lui paraîtraient contraires à la loi ou à l'intérêt général.

On se trouve ainsi en présence d'une tutelle administrative un peu analogue à celle dévolue aux Gouverneurs de Province en ce qui regarde les décisions des Conseils communaux et provinciaux.

Le Conseil d'Administration a tenu, au cours de l'année 1953-1954, dix-huit séances dont la durée moyenne a été de six heures. Si l'on consulte le registre des délibérations, on constate qu'au cours de ces séances, le Conseil, en ce qui regarde le personnel, a procédé à environ 500 nominations, promotions, mutations ou

acceptations de démissions de membres du personnel (200 de ceux-ci appartenant au cadre administratif et 300 au cadre scientifique). Il a autorisé la création de vingt-quatre cours libres ; il a pourvu à dix-huit suppléances. Enfin, il a adressé au Gouvernement une cinquantaine de propositions de nominations, démissions ou mutations ; en ce qui regarde l'organisation des études, il a proposé la création de dix cours nouveaux.

Toutes ces propositions ont été, sans aucune exception, intégralement admises par le Gouvernement.

Au point de vue financier, le Conseil d'Administration a réparti entre les différents services, les crédits exceptionnels et ordinaires de l'exercice budgétaire 1954, tâche dont il est inutile de souligner le caractère délicat, rendue plus ingrate encore par la notoire insuffisance des sommes à répartir ; tâche qui n'a pu être menée à bien que grâce à un travail préparatoire, long et minutieux, au cours duquel a été supputée la fraction des sommes disponibles à attribuer d'abord à chaque Faculté, puis à chaque service. Tâche qui, cependant, s'est terminée par des votes acquis à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration a adopté l'avant-projet de budget 1955 ; ses propositions prévoient la majoration des crédits ; cette majoration est indispensable pour faire face aux dépenses ordinaires de toutes sortes et aux dépenses exceptionnelles, sans lesquelles il est impossible de permettre à notre Université d'accomplir la mission qui lui est dévolue.

Quand on considère que les crédits scientifiques dont nous avons disposé au cours des précédents exercices (art. 10/1 et 18 d'aujourd'hui) ont atteint :

	36.600.000 en 1950
	31.800.000 en 1951
	29.000.000 en 1952
pour tomber à	21.000.000 en 1953 et 1954,

on conviendra qu'il doit être fait droit aux demandes de redressement que constitue l'avant-projet de budget présenté à l'unanimité au Gouvernement, par le Conseil d'Administration.

* * *

Au point de vue « Bâtiments », le Conseil a étudié la politique générale d'acquisitions immobilières, de travaux d'aménagement et de construction, M. le Directeur CAMPUS a exposé l'an dernier que, grâce au Fonds des Constructions scolaires et universitaires, créé par la loi du 22 juin 1953, notre Alma Mater est en mesure de consacrer, pendant les cinq années à venir, 250.000.000 francs au moins à des immobilisations.

Il s'est agi, pour assurer l'utilisation la plus adéquate de ce crédit, de se mettre au préalable d'accord sur les lacunes à combler ; de déterminer les emplacements des nouveaux instituts à construire ; de fixer l'ordre de priorité des travaux.

Le malheur est que cette besogne faite, les projets et les plans nécessaires à la réalisation des travaux envisagés, n'ont pu être élaborés par le Ministère des Travaux publics chargé de ce travail, faute de personnel.

La politique du Conseil d'Administration ne peut cependant porter ses fruits que si le Ministre, conformément au vœu exprimé par le législateur à l'art. 6 de la loi du 22 juin 1953, autorise le recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement du Fonds qui a été créé.

A propos de la construction des bâtiments, le Conseil d'Administration a abordé le problème urgent de la Cité Universitaire dont la construction s'avère indispensable.

Le Conseil d'Administration a eu, en outre, à se

préoccuper de l'élaboration d'un nouveau statut du personnel administratif, statut rendu nécessaire par la disposition de la loi du 28 avril 1953, qui place, en définitive, le dit personnel sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Tout permet de croire que ce statut, longuement discuté avec les instances syndicales, et seul susceptible de rendre efficaces les dispositions décentralisatrices de la loi du 28 avril 1953, fera sous peu l'objet d'un arrêté royal.

Cet arrêté attendu depuis un an serait pratiquement sans effet s'il n'était pas mis terme sans délai à la situation créée par une circulaire récente du Premier Ministre. Le 4 juin écoulé, celui-ci a décidé d'interdire, sauf autorisation spéciale du Comité du Budget, tout remplacement d'agents, quelle que soit la cause de la vacance existante. Un projet de loi déposé au Sénat contient un texte identique. Pareille disposition, si elle continuait à être appliquée à l'Université, rendrait tout simplement impossible la vie de notre Alma Mater. Sait-on qu'à la suite de cette circulaire, les agents décédés, démissionnaires ou atteints par la limite d'âge ne sont plus remplacés ; que, dès lors, des professeurs sont privés de leur seul préparateur ou de leur seul garçon de service ; que le personnel des Centrales thermiques et électriques se trouve réduit ; que le personnel administratif proprement dit, c'est-à-dire attaché au Conseil d'Administration, au Recteur et au Vice-Président, se trouve diminué de deux unités essentielles et cela au moment même où le travail qui lui incombe légalement, en vertu des nouvelles dispositions légales, est, lui, très considérablement augmenté, au bénéfice d'ailleurs de l'Administration Centrale de l'Enseignement supérieur.

Si l'on ne veut pas décourager les meilleurs bonnes volontés et créer chez nous un véritable gâchis lourd de conséquences, il est absolument indispensable de

soustraire sans délai les Universités aux prescriptions de la circulaire et éventuellement de la loi dont il vient d'être question.

Bien sûr, toutes ces questions et bien d'autres, discutées par des personnes de formation, d'opinions politiques et de tendances philosophiques différentes, n'ont pas été résolues ou étudiées au sein du Conseil d'Administration sans donner lieu à des discussions passionnées ; mais la seule passion qui animait ces hommes était toujours la même : c'était celle de l'intérêt supérieur de l'Institution confiée à leur garde. C'est cette préoccupation *unanime*, devant laquelle s'effaçaient toujours les intérêts particuliers (je ne vise pas ceux de chacun de nous qui n'ont jamais compté, mais ceux de telle science ou de telle Faculté) qui a fait que, dans presque tous les cas importants, les décisions finales ont été prises à l'unanimité. Et cette unanimité s'est faite, non sur des textes, intentionnellement ambigus, que chacun peut, dès lors, interpréter différemment, mais bien sur des idées claires, nettes et précises, exprimées de façon qui rend impossible toute controverse ultérieure.

On peut être sûr que cet excellent esprit, de la continuation duquel dépend l'avenir de notre Alma Mater, sera celui qui animera le prochain Conseil ; à trois membres près, il sera en effet composé comme l'était son prédécesseur : MM. LOUIS DELATTE, DEMBOUR, et DE MARNEFFE, Doyens respectifs des Facultés de Philosophie et Lettres, de Droit et des Sciences appliquées, sont remplacés par MM. FOHALLE, LÉON MOUREAU et SCHLAG qui ont donné déjà la mesure de leur dévouement et de leur désintéressement.

Les immeubles affectés aux services universitaires appartiennent à l'État ; c'est lui qui verse les crédits nécessaires au fonctionnement de ces services ; toutefois, une loi de 1920 a accordé à notre Alma Mater une

personnalité juridique distincte de celle de l'État, ce qui lui permet de posséder des biens qui sont administrés librement par elle, sans autre ingérence étatique que les prescriptions générales du droit civil et administratif relatives aux biens des personnes morales.

La Commission du Patrimoine a tenu, au cours de l'année civile, six séances d'une durée moyenne de trois heures.

Elle a distribué 2.600.000 francs de subsides, tous destinés à faciliter la recherche scientifique, grâce à des achats d'appareils, des voyages d'études, des engagements de collaborateurs rétribués.

Elle s'est préoccupée aussi d'augmenter ses ressources qui s'avèrent de plus en plus insuffisantes, à cause, d'une part, de la diminution dont il a été question plus haut des crédits d'État, ensuite de l'augmentation des besoins et de la réduction du pouvoir d'achat de revenus qui sont restés fixes, puisque notre capital est presque entièrement constitué par des fonds d'État. Le Gouvernement avait jadis, en considération de cette situation, inscrit au budget un subside de 2.500.000 francs qui devait être annuel ; ce dernier caractère n'a pas été modifié mais les 2.500.000 francs ont été réduits au 1/5 !

C'est pourquoi la Commission a décidé d'adresser un appel au public en vue de permettre à notre Université d'aller malgré tout de l'avant. Cet appel a été entendu. Nous avons été véritablement émus des dons qui nous ont été consentis par beaucoup de nos anciens élèves. Il est doux de sentir ainsi la sympathie agissante des anciens de chez nous. Il est consolant de constater qu'ils gardent à l'Université, qui a assuré leur première formation, assez de reconnaissance pour s'imposer, à son profit, un sacrifice pécuniaire. Nous souhaitons que leur exemple soit suivi. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Songeons aux possibilités que nous assurerait une rente bien modeste de 100 francs seule-

ment que nous consacrerait chacun de nos anciens, et ce serait si peu pour le donateur, d'autant que ses impôts sur les revenus se trouveraient par le fait, diminués de 40 ou 50 francs par application de la loi du 8 mars 1951 (c'est le professeur de droit fiscal qui parle), qui exempte les dons faits aux Universités.

A ces souscriptions individuelles se sont joints les gestes généreux de nos Sociétés industrielles, auxquelles nous redisons ici notre immense gratitude. Nous savons tout ce dont l'Université leur est redevable. Nous nous rendons compte de tout ce que, grâce à elles, nous avons pu réaliser. Jamais, nous ne leur dirons assez notre reconnaissance.

Il y a un an, à l'issue d'une cérémonie pareille à celle-ci, Monsieur DUBUISSON, dans sa première allocution rectorale, exprimait sa foi dans l'aptitude de l'Université à s'administrer elle-même.

Le rapide bilan que je viens d'avoir l'honneur d'établir devant vous paraît démontrer que son optimisme était tout à fait justifié. Sans à-coup, modestement et paisiblement, l'Université a organisé elle-même sa vie de la manière qu'elle a jugé la plus efficace pour assurer la réalisation de son but suprême : la formation des élites. Aucune de ses décisions n'a été critiquée par le pouvoir central ; aucune de ses propositions n'a été rejetée par le Gouvernement. C'est là un incontestable succès.

Sans doute, l'autonomie dont nous jouissons légalement ne portera tous ses fruits que lorsque seront intervenus les quelques arrêtés royaux encore nécessaires à la mise en œuvre totale de la loi de 1953 ; lorsqu'aussi seront mises à notre disposition toutes les ressources indispensables pour permettre à nos chercheurs de disposer des instruments de travail nécessités par l'évolution rapide de disciplines de plus en plus spécialisées.

Nous avons confiance qu'au cours de l'année qui s'ouvre aujourd'hui, sera couronné par la réalisation de

ces postulats l'édifice dont la loi de 1953 a posé les fondements.

J'ai désiré vous exposer ces choses à vous tous qui — votre présence ici l'atteste — portez à notre Alma Mater un si bienveillant intérêt. Hélas, je ne l'ai pu qu'en renonçant, au cours de ce rapport, à toute mention personnelle, même de ceux-là qui, pendant cette année, ont accompli des actes qui, universitairement parlant, méritent le titre d'*actions d'éclat*.

Je connais assez leur simplicité pour être sûr qu'ils ne m'en voudront pas. Mais je sais aussi combien mes auditeurs souhaitent, eux, connaître en détail les succès et les distinctions de tous et chacun d'entre nous, aussi bien que les noms et les gestes des illustres étrangers qui nous ont apporté leur concours.

Je crois donc devoir redire qu'ils trouveront, dans la brochure qui relatera cette séance d'ouverture, tous les détails qu'ils peuvent désirer.

Et je termine mon trop long rapport en affirmant à tous nos amis que, au cours de la prochaine année, notre unique but restera de rendre notre chère Université *plus grande et plus belle moralement et matériellement*. Ce but, nous le réaliserons sous la conduite d'un Recteur dynamique parce qu'optimiste, efficace parce que direct, homme de science, d'administration et de cœur.

Notre devise doit être : *Plus haut, toujours plus haut*.

* * *

Monsieur le Recteur reprend la parole et s'exprime comme suit :

L'Université a la fierté de pouvoir aujourd'hui décerner la plus haute de ses distinctions à six illustres représentants de la Science contemporaine.

Sur la proposition de la Faculté de Philosophie et Lettres, le Conseil Académique, réuni le 14 décembre 1953, a conféré le grade de Docteur Honoris Causa à
M. MAZON, Directeur de la Fondation Thiers,
M. PICARD, Professeur à la Sorbonne,
M. RAYMOND, Professeur à l'Université de Genève,
M. ROQUES, Professeur honoraire au Collège de France, Membre de l'Institut,
M. TEIRLINCK, Homme de lettres,
M. TOLKIEN, Professeur à l'Université d'Oxford.

MES CHERS COLLÈGUES,

En vous conférant cette haute distinction, le Conseil Académique a voulu reconnaître l'éclat exceptionnel de vos travaux, l'universalité de votre réputation et la reconnaissance de l'Université aux amis de notre pays.

Nos Collègues les Professeurs : Armand DELATTE, DESONAY, DELBOUILLE, CLOSSET et M^{lle} d'ARDENNE vont, en quelques mots, rappeler à l'assemblée la portée des travaux qui illustrent les noms de MM. MAZON, PICARD, RAYMOND, ROQUES, TEIRLINCK et TOLKIEN.

Présentant M. MAZON, M. A. DELATTE s'exprime en ces termes :

M. Paul MAZON est à l'heure actuelle le prince de la philologie grecque en France. Sa maîtrise s'est affirmée par un enseignement solide et fécond qui s'est étendu sur une quarantaine d'années et par des publications qui ont renouvelé l'interprétation et la critique des œuvres des grands poètes : Homère, Hésiode, Pindare, Eschyle, Sophocle, Aristophane.

Non content d'en améliorer le texte par des conjectures intelligentes, il en a renouvelé la traduction avec un bonheur sans égal. En transposant, dans la prose d'une langue aux ressources et aux sonorités limitées, les œuvres d'une poésie inégalable par sa richesse, sa

fraîcheur et ses rythmes, il a fait, en même temps que besogne de philologue, œuvre d'écrivain. On a pu dire avec raison que l'Eschyle de Mazon appartient à la littérature française, comme l'Odyssée de Bérard.

Professeur honoraire à la Sorbonne, Directeur de la Fondation Thiers, Membre de l'Institut, M. P. MAZON est docteur honoris causa de plusieurs Universités et il appartient à de nombreuses sociétés savantes de l'étranger : l'Académie Royale de Belgique le compte parmi ses associés depuis 1926.

On ne peut citer le nom de Paul MAZON sans évoquer du même coup l'Association Guillaume Budé, qui a ranimé et groupé en France et dans les pays amis toutes les forces de la science philologique et de l'éducation classique. Il en fut le premier secrétaire général, il en est resté l'animateur et le mentor.

A nos compatriotes et spécialement à nos concitoyens, Paul MAZON a toujours témoigné le plus grand dévouement, notamment en accueillant nos élèves et en favorisant leurs recherches.

En lui conférant le titre de docteur honoris causa, l'Université a le sentiment de lui témoigner sa reconnaissance en même temps que son admiration.

Présentant M. PICARD, M. A. DELATTE s'exprime en ces termes :

Ce sont d'autres domaines des études grecques que cultive avec autant de succès M. Ch. PICARD. Il est, dans le monde, l'un des maîtres les plus autorisés de l'archéologie, de l'histoire de l'art, de l'épigraphie et de l'histoire des religions.

En ses fonctions successives de Directeur de l'École française d'Athènes — centre de fouilles et de recherche des inscriptions qui rayonne dans tout le Proche Orient — et de Directeur de l'Institut archéologique de l'Université de Paris, auxquelles s'ajoute l'autorité d'un des membres les plus actifs de l'Institut, il a imprimé aux travaux

des jeunes savants français et belges qu'intéresse l'archéologie, une impulsion qui n'a pas cessé de se montrer féconde.

Il a d'abord fourni une collaboration importante aux deux grandes entreprises de l'École d'Athènes : les fouilles de Delphes et de Délos, et aux publications monumentales qui en sont issues. Dans la suite, présidant, dès l'âge de 36 ans, aux destinées de l'École, il a orienté ses jeunes compagnons vers de nouveaux sites archéologiques, par exemple Philippes en Macédoine, Mallia en Crète, Téos en Asie Mineure. Il a fait lui-même dans tout le monde grec des découvertes du plus haut intérêt qui le classent parmi les chercheurs perspicaces et heureux.

Une foule de monographies et de nombreux ouvrages de synthèse issus de ces recherches ont fait faire des progrès considérables aux disciplines dont je parlais tout à l'heure.

Un jugement solide, une intuition illuminatrice, une documentation sûre et étendue : telles sont les qualités maîtresses si heureusement associées dans les créations de l'inlassable travailleur que nous honorons aujourd'hui.

Présentant M. RAYMOND, M. F. DESONAY s'exprime en ces termes :

Ce n'est pas chose commune qu'un esprit possède assez de curiosité et détienne assez de maîtrise pour survoler avec un bonheur constant les quatre siècles d'histoire littéraire qui s'étendent de Ronsard au surréalisme. Telle est, pourtant, la belle aventure de Marcel RAYMOND, professeur à l'Université de Genève, que notre Université de Liège se sent fière d'accueillir, aujourd'hui, parmi ses docteurs honoris causa.

Après une étude sur *Jean Tagaut, poète français et bourgeois de Genève*, de Genève où il s'est réfugié, lui le pétrarquisant mélancolique, pour épouser sa « Pasi-thée », comme lui convertie au calvinisme, Marcel

RAYMOND publie, en 1927, les deux gros volumes : *L'influence de Ronsard sur la poésie française (1550-1585)* qui lui ont valu, à Paris, le bonnet carré de docteur ès lettres. L'ouvrage n'a pas une ride ; il se distingue par la probité de l'information et par l'agrément de l'exposé. La *Bibliographie critique de Ronsard en France*, complément de la thèse principale, est un précieux répertoire dont se servent chaque jour les « seiziémistes ».

Mais déjà le critique s'est tourné vers des poètes plus proches de nous, sinon de notre sensibilité. *De Baudelaire au surréalisme* passe, à bon droit, pour un livre classique. Comme le dit l'auteur, il s'agissait de prendre, en toute circonstance, « le parti de la poésie ». Noble promesse, dessein altier, et qui ne seront jamais démentis. Marcel RAYMOND a fort bien montré que, depuis le romantisme, et singulièrement de 1912 à 1927, le poète a fait maintes fois « l'office de veilleur de proue ». Un essai sur Paul Valéry : *Paul Valéry, ou la tentation de l'esprit* est comme un rameau brillant détaché de l'arbre.

La guerre de 1940-1945 révèle à Marcel RAYMOND la profondeur de ses amitiés françaises. C'est un geste d'amour, une protestation de fidélité que ce beau volume : *Génies de France*, qui paraît à Neuchâtel en 1942.

Une étude y était consacrée au baroque en littérature, à propos des poésies d'amour d'Agrippa d'Aubigné. De cette étude sortiront les deux volumes qui présentent, l'année suivante, un choix de textes du fougueux huguenot. Et c'est aussi le point de départ de ces recherches sur le baroque, où le professeur de Genève se révèle, une fois de plus, un maître. *Classique et baroque dans les poésies de Ronsard*, ce pénétrant essai dont Marcel RAYMOND a fait le thème d'une de ses inoubliables leçons à nos étudiants de Liège, *Du baroque et de la littérature en France aux XVI^e et XVII^e siècles ; Propositions sur le baroque et la littérature française* : autant de contributions de qualité. Il me plaît d'imaginer qu'elles doivent quelque chose à l'amant plein de « fureur » de Diane

Salviati, nièce de cette Cassandre qu'a chantée Ronsard et qui est elle-même une ancêtre du déchiré et charmant Alfred de Musset. En collaboration avec M^{me} Marcel RAYMOND, notre savant collègue a traduit les *Kunstgeschichtliche Grundbegriffe* de l'esthéticien Wölfflin, un spécialiste du baroque.

Genevois de bonne extrace, Marcel RAYMOND se passionne pour Jean-Jacques Rousseau, dont il a étudié la vie intérieure, avant de publier une édition critique des *Rêveries du promeneur solitaire*. Les pages en forme de méditation sur le sentiment de l'existence d'un Jean-Jacques extatique et qui baigne dans le milieu illimité du ciel, des étoiles et de la verdure rejoignent, par leur pénétration, les pages écrites en guise d'Introduction pour une jolie Anthologie de Ronsard et qui font état de la vision saturnienne propre au Vendômois. Directeur des *Annales Jean-Jacques Rousseau*, Marcel RAYMOND présidera bientôt, en collaboration avec Bernard Gagnebin, à l'édition, en 32 ou 35 volumes, des *Œuvres complètes* de Jean-Jacques.

Ce raccourci est bien imparfait. Je n'ai pas dit la gentillesse, la race, la courtoisie de Marcel RAYMOND. L'Université de Liège se souvient avec gratitude de la visite qu'il lui fit. Elle le salue, par ma bouche, avec joie.

Présentant M. ROQUES, M. M. DELBOUILLE s'exprime en ces termes :

M. Mario ROQUES, professeur honoraire du Collège de France et membre de l'Institut, a joué depuis le début du siècle un rôle de premier ordre au sein de la grande école française de philologie romane. Il en est aujourd'hui le chef prestigieux.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, où il entra en 1894, de l'École Pratique des Hautes Études et de l'École des Langues orientales vivantes, M. Mario ROQUES a été chargé, tout jeune encore, d'enseignements importants dans chacune de ces institutions. En 1937,

le Collège de France a créé à son intention une chaire d'Histoire du vocabulaire français.

Membre du Conseil d'administration du Centre National de la Recherche scientifique, il préside la Société Internationale de Linguistique Romane et la Fédération Internationale des Associations de Romanistes. Docteur honoris causa des Universités d'Oxford, de Sofia et de Bucarest, il a été élu en 1946 membre de notre Académie Royale de Langue et de Littérature françaises.

Depuis cinquante ans, aucun des problèmes relatifs aux langues et aux littératures du monde roman ne lui est resté étranger. Son esprit d'initiative et son sens de l'organisation ont fait de lui le premier animateur des études de philologie romane.

En ses jeunes années, M. Mario ROQUES apporta à la connaissance du passé de la littérature roumaine des contributions importantes que l'on va bientôt rééditer. Peu après, avec Jules GILLIÉRON, il montrait ce que la géographie linguistique peut tirer de l'étude des dialectes.

En 1910, il allait fonder à Paris les *Classiques français du moyen âge* où ont paru, à ce jour, plus de quatre-vingts volumes.

En 1912, M. Mario ROQUES reprend la direction de la plus importante des revues de philologie néo-latine, sa *Romania*, à laquelle, pendant quarante-deux ans, il va assurer la plus haute tenue. En 1930, il inaugure la collection d'études de la Société de Publications romanes et françaises où paraîtront, sous son contrôle scientifique personnel, quarante-cinq ouvrages originaux sur les sujets les plus divers. A partir de 1936, il conçoit une vaste enquête tendant à établir l'Inventaire général de la Langue française, en même temps qu'il contribue à la publication d'un recueil des lexiques français du moyen âge.

On ne compte pas les anciens textes, français, provençaux et roumains dont il a établi l'édition savante.

Tant d'entreprises hardies, tant de contributions ori-

ginales aux spécialités les plus diverses de la philologie romane ne constituent pourtant qu'une partie de l'œuvre scientifique de M. Mario ROQUES. Il est impossible de dire toute l'influence qu'ont exercée sur nos études les innombrables comptes-rendus qu'il a publiés dans *Romania* et qui ont fait de lui le plus redouté mais aussi le plus estimé des censeurs.

Tandis qu'il participait ainsi au développement de notre discipline, Mario ROQUES songeait d'ailleurs sans cesse à l'intérêt plus large de tant de recherches techniques.

En réunissant en 1949, dans ses *Études de littérature française de la Chanson de Roland à Guillaume Apollinaire*, douze essais relatifs au *Roland*, au *Comte du Graal*, à *Aucassin et Nicolette*, à François Villon, à Pierre Corneille, à La Fontaine, à Michelet, à Balzac et au poète d'*Alcools*, il démontrait à nouveau que la poésie ne peut et ne doit se chercher que dans les textes mêmes, bien lus et bien compris.

Ainsi, avec la discrétion que ne peut manquer d'inspirer un vrai savoir, le philologue mettait en lumière le rôle véritable de son beau métier.

Ce métier, M. Mario ROQUES ne l'a pas seulement pratiqué. Il l'a aussi enseigné. Ses disciples ont appris de lui et le goût de la recherche et le respect de la méthode la plus stricte.

Au moment où l'Université de Liège apporte au savant l'hommage de reconnaissance que méritent ceux qui ont bien servi la science, il nous sera sans doute permis de saluer personnellement, dans la personne de notre maître parisien, l'ami du regretté Maurice WILMOTTE, qui fonda autrefois dans notre Faculté liégeoise l'école belge de philologie romane.

Il n'est guère de romaniste belge qui n'ait été l'élève de Mario ROQUES, mais notre Université, où il est souvent venu en professeur ou en ami, lui doit une recon-

naissance particulière. Aussi se fait-elle un grand honneur de lui conférer le titre de Docteur Honoris Causa.

Présentant M. TEIRLINCK, M. F. CLOSSET s'exprime en ces termes :

Herman TEIRLINCK est la figure centrale de la vie culturelle flamande. Il jouit de beaucoup d'autorité et de prestige. Il n'est pourtant pas de ceux que l'on fige dans une formule. Et lors des manifestations de son soixante-quinzième anniversaire, c'est dans un film que l'on s'est attaché à reprendre et à montrer les facettes de sa personnalité mobile à souhait, toujours en mouvement et en devenir, avec un grain de mystère qui en accroît le charme.

Herman TEIRLINCK a étudié les sciences et les lettres. Il a enseigné la littérature néerlandaise à Bruxelles et à Anvers. Il a dirigé l'École nationale supérieure d'architecture et des arts décoratifs de la Cambre. Il fait encore des cours d'art dramatique. Il a appris le néerlandais à nos souverains. Il a été leur conseiller artistique et littéraire. A ce titre, il est encore attaché au Ministère de l'Instruction Publique. Il préside le jury des Bourses de Voyage et du Concours Universitaire pour les sections de philologie germanique. On ne compte plus ses titres honorifiques, les charges de confiance dont il est investi. Il a fondé et dirigé plusieurs revues, dont la dernière en date est la plus importante revue littéraire flamande, la *Nieuw Vlaams Tijdschrift*. Histoire de la littérature, poésie, beaux-arts, philosophie, érudition archéologique et philologique, théorie et production dramatiques : autant de domaines qui ont attiré ce curieux esprit. Domaines qu'il a explorés, non pas en amateur superficiel, ni non plus pour imposer le dogmatisme étriqué de formules préconçues, mais avec le propos d'asseoir de fermes jugements à partir des faits observés et contrôlés. TEIRLINCK est aussi un novateur dans le roman et dans l'esthétique. Depuis 1903, il a publié plus d'un

article remarqué, élucidé maint problème littéraire. Il a présidé et contribué avec une rare compétence à la publication des Œuvres complètes du poète, prosateur et critique Karel VAN DE WOESTIJNE et du romancier et essayiste Auguste VERMEYLEN. Et s'il a dit, sous forme de boutade, qu'en tant que membre de la Commission pour la réforme de l'orthographe néerlandaise, il avait plus de contacts avec le poète hollandais NIJHOFF qu'avec les linguistes de la commission, il n'a pas pris ses responsabilités à la légère, et il a apporté, là aussi, sa contribution. Son *curriculum vitae* témoigne d'ailleurs de l'intérêt qu'il a toujours porté à la langue, tout autant qu'à la littérature et aux arts. A preuve aussi la langue de son œuvre, une langue qu'il a développée de manière à en faire un instrument riche et nuancé, savoureux et vivant, raffiné sous ses airs baroques.

Herman TEIRLINCK est membre de l'*Académie royale flamande de langue et de littérature*, de la *Maatschappij voor Taal- en Letterkunde* de Leyde, de la *Zuid-Nederlandse Maatschappij voor Taal- en Letterkunde*. Deux Universités lui ont déjà décerné le titre de docteur honoris causa : les Universités de Bruxelles et d'Amsterdam.

Herman TEIRLINCK est aussi l'auteur d'une œuvre littéraire de premier plan. Romancier de classe, capable de mener à bien une action tout en multipliant les rebondissements d'une imagination féconde et originale, d'une grande ingéniosité et d'un talent d'adaptation capable de faire oublier — comme on l'a dit — qu'il fut le plus opportuniste des écrivains flamands, l'imitateur heureux des modes littéraires de chaque époque, tout en restant d'abord et ayant tout lui-même. Il sut élever la littérature flamande au-dessus du régionalisme et d'un sensualisme étroit. Rénovateur, expérimentateur, improvisateur même, tel fut aussi TEIRLINCK au théâtre, non seulement par les quelques pièces et adaptations « modernistes » qu'il a publiées et présentées avec succès,

mais encore par la traduction, par l'exemple et par l'action. Il a assuré au théâtre flamand un but plus élevé que la copie servile de la réalité ou les déclamations pathétiques, que le romantisme et la miévrerie. Il a voulu exprimer des idées générales en se servant de symboles et de types, quitte à opérer une stylisation de la vie.

Éclectique, souple, d'un scepticisme souriant, d'une ironie aimable, insaisissable, et — reprenons le mot — mystérieux, TEIRLINCK ne se donne pas, même dans son œuvre : il fait briller ce qu'il transforme. Et il a fait la preuve — une fois de plus — que l'on pouvait être didactique, comme *Monsieur Serjanszoon*, le héros de son roman le mieux connu, sans être pédant, écrire des romans rustiques tout en élargissant les horizons de la philosophie, parler de la déchéance des hommes tout en croyant à la vie qui est une force, adorer la création sans se laisser embrigader dans un culte. Comme surtout dans son dernier roman *Het Gevecht met de Engel* (Le Combat avec l'Ange, 1953).

Herman TEIRLINCK a produit une œuvre d'une telle importance (ses Œuvres complètes ne compteront pas moins de huit volumes de 800 à 900 pages) que les étudiants, dans les Universités, ont à leur disposition un objet d'études et de recherches inépuisable. C'est si vrai qu'en quinze ans, sept de nos étudiants lui ont consacré un mémoire. L'auteur a bien voulu, dans maint cas, les aider, les diriger dans le labyrinthe des questions qui les assaillaient après la lecture de son œuvre. C'est pour cette raison que, si la section de philologie germanique de l'Université de Liège a voulu honorer l'œuvre de Herman TEIRLINCK, elle a voulu aussi, à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, lui exprimer toute sa reconnaissance.

Présentant M. TOLKIEN, M^{lle} S. D'ARDENNE s'exprime en ces termes :

C'est un grand honneur qui m'échoit aujourd'hui :

celui de vous présenter, au nom de la Section germanique liégeoise, M. John TOLKIEN, le distingué Merton professeur de langue et littérature anglaises de l'Université d'Oxford.

La personnalité de M. TOLKIEN est trop connue pour que je vous le présente. Mon exposé de ses titres scientifiques sera donc bref. Je m'en tiendrai aux simples faits, trouvant ceux-ci plus éloquents que les paroles les plus élogieuses. Je vous dirai simplement qu'ayant à peine dépassé la soixantaine, M. TOLKIEN est, à une unité près, le plus ancien professeur de l'Université d'Oxford, dont il est l'un des piliers. Il est, en effet, actuellement l'autorité mondiale en philologie anglaise ; le commentateur génial du *Beowulf* et de l'*Ancrene Wisse* ; l'admirable poète-traducteur de *Sire Gauvain et le Chevalier Vert*, dont la BBC nous a réservé la primeur pour son programme de Noël 1953 et qu'elle émet de nouveau en ce moment à la demande générale ; le savant éditeur de textes du Moyen Age anglais (qui se cache volontiers derrière la signature moins discrète de ses anciens élèves) ; le lexicographe éclairé de la langue anglaise des 13^e et 14^e siècles. C'est à lui que l'on doit d'avoir retrouvé la langue anglaise littéraire reliant l'anglo-saxon du 10^e siècle à l'anglais du 14^e siècle, établissant ainsi la continuité de la prose anglaise et détruisant cette chimère, rendue plus séduisante par les romans de Sir Walter Scott, de la seule langue française comme langue littéraire aux 12^e et 13^e siècles en Angleterre, l'anglo-saxon n'étant plus qu'un patois employé par les seuls manants. M. TOLKIEN est en Angleterre le maître incontesté des études scandinaves, le commentateur combien éclairé des *Eddas* et des *Sagas*. Si vous ajoutez à cela une connaissance parfaite du celte et surtout du gallois des *Mabinogion*, le tout reposant sur une forte culture classique, car M. TOLKIEN fut autant l'élève de Gilbert MURRAY que celui de NAPIER et RHÛS, vous comprendrez que nous trouvons en lui le type du vrai philologue.

Lorsque vous lisez une œuvre de M. TOLKIEN, je ne sais ce qui frappe le plus : l'ampleur de ses connaissances (scientifiques et littéraires) ou l'originalité du sujet et de sa présentation, la qualité de son humour, ou enfin la langue admirable dans laquelle elle est écrite. TOLKIEN doit-il expliquer la métrique de *Beowulf*? Il vous en offre une version moderne en vers allitérés respectant toutes les règles anglo-saxonnes. Doit-il vous faire comprendre la structure et la beauté d'un lai breton? Il vous en fabrique un, par exemple, parmi tant d'autres, cet admirable *Lay d'Aotrou et d'Itroun*, paru dans la *Welsh Review*. Doit-il commenter la *Bataille de Maldon*, la *Chanson de Roland* anglaise? Il vous fait entendre, dans un magnifique poème en vers allitérés anglo-saxons de la meilleure facture, la *vox populi* réagissant contre l'attitude magnanime mais combien vaine et inutile du geste de Beorhtnoth, fils de Beorhthelm, et le retour piteux de son cadavre mutilé à l'Abbaye d'Ely. C'est que M. TOLKIEN est un savant doublé d'un poète, d'un écrivain de génie, pour qui le mot conserve toute sa fraîcheur et sa magie ; un de ces rares magiciens de la langue qui aient osé aborder, avec combien d'autorité, le problème si dangereux de la langue des fées, dont il nous a restitué des fragments authentiques. Il est vrai que M. TOLKIEN appartient à la même lignée que les Frères GRIMM, avec une ramification l'apparentant à celle des Lewis CARROLL. Il est en effet le créateur génial de ce délicieux *Hobbit*, M. Bilbo BAGGINS, dont les aventures extraordinaires au pays merveilleux mais authentique de l'ancienne *Thule* sont devenues classiques en Angleterre, et dont la destinée vient de prendre une ampleur, une signification et une profondeur inégalées lorsqu'il atteint l'âge d'or dans la dernière œuvre de son créateur, *The Lord of the Rings*, non plus le conte de fées enchanteur pour enfants, mais le conte de fées pour adultes, lourd de sens philosophique, voire prophétique, et dont la critique salue la parution du premier volume

comme l'une des œuvres les plus originales de notre époque et n'hésite pas à citer les noms d'Edmund Spenser, de l'Arioste, de Malory avec ce commentaire si juste « a flavour of all of them and a taste of its own ». Je m'arrête. J'ai promis d'être brève. Le mot « génie » que j'ai employé comme *leitmotiv* de ce laïus ne doit pas vous leurrer. Il ne doit pas être attribué à la reconnaissance d'une élève pour un maître vénéré : je le tiens des collègues mêmes de M. TOLKIEN — ce qui, vous l'admettez, lui donne tout son poids. Au risque d'offenser sa modestie légendaire et de provoquer son sens aigu de l'humour, qu'il me soit permis de vous rapporter les paroles mêmes de ceux-ci et qui résument si bien la personnalité du savant que nous honorons aujourd'hui : TOLKIEN ! Well, he is a genius.

Peut-être convient-il de rappeler pour terminer que M. TOLKIEN, cet Anglais endurci, n'a quitté son île (malgré les demandes réitérées de l'Amérique et de divers pays européens) que deux fois, et ce fut pour venir à Liège. La première, pour assister aux fêtes commémoratives du Soixantième anniversaire de la Fondation des Sections romane et germanique ; la seconde, pour participer activement aux travaux du Congrès des Langues Modernes, en nous donnant la primeur d'une communication sur l'étymologie du vieux mot français *losange*. Il fit un troisième séjour en Belgique. Mais il date de loin, de l'époque où, en 1914-1918, il vint se battre aux côtés de ses frères d'armes belges *atte Pope-ringhe* ; comme disait ce bon Chaucer. C'est pourquoi l'Université de Liège est doublement fière de le compter parmi ses docteurs honoris causa, où son nom figurera dignement auprès de celui de son collègue, Sir Howard FLOREY.

* * *

Après la présentation de chaque nouveau Docteur,

M. le Recteur est descendu de sa chaire et lui a remis son diplôme et les insignes de la dignité qui lui échoit.

M. ROQUES, en son nom et en celui de ses collègues ainsi investis, remercie l'Université de l'honneur qui leur est fait.

M. le Recteur donne alors lecture de son discours inaugural, ainsi conçu :

L'intérêt que je porte à la Biologie me pousse à me préoccuper depuis quelque temps de problèmes susceptibles d'avoir, sur l'évolution de l'humanité, des répercussions importantes. Ces problèmes ouvrent des horizons assez vastes pour intéresser tous ceux qui se penchent sur l'avenir de l'homme, assez prometteurs pour attirer l'attention de nos étudiants et de nos chercheurs à qui ce discours est plus particulièrement destiné.

Il ne se passe pas de semaine sans que l'on ne trouve, dans la presse, des articles sur la conquête de l'Univers par des engins téléguidés ou autres. Nous cherchons visiblement l'étoile où nous allons débarquer, comme si notre propre globe avait fini déjà de nous livrer tous ses secrets.

Sans doute, les terres qui constituent près du tiers de notre planète sont-elles assez bien connues et les hommes de Science en ont-ils dressé un inventaire relativement satisfaisant.

Mais il y a la mer. La mer recouvrait autrefois toute la terre. Elle y a laissé, comme témoignage de son empire, les roches sédimentaires avec quantité de fossiles ; on pense qu'elle y a déposé la vie et laissé les ancêtres de l'homme il y a quelque 500 millions d'années.

En regard de la portion terrestre, tard venue, relativement restreinte, les 48 mers de ce monde occupent 72 % de la surface du globe.

Or, que connaissons-nous des Océans? Bien peu de chose en somme. Nous en avons fait la conquête en ce sens que nous les utilisons surtout comme des voies de transit reliant îles et continents. Nous les franchissons généralement au plus vite, un peu comme le Sahara, avec une provision d'eau potable et le même regard fixé au but. Mais ces traversées, sur 362 millions de kilomètres carrés de mers, ne sont pas des conquêtes : l'homme n'a fait que passer sur des plaines nues. Il reste à explorer la mer en profondeur : quelques 1.330 millions de kilomètres cubes.

Le long de nos côtes, le sol s'incline sous la mer en pente douce sur une distance d'environ 90 kilomètres, formant une sorte de plateau, dit plateau continental, dont la profondeur ne dépasse pas 200 mètres. Au delà de cette corniche, commence la zone des grands fonds, avec une profondeur moyenne de 3.795 mètres, alors que le relief de la terre donne une altitude moyenne de 700 mètres seulement. Certaines fosses abyssales comme celles des Philippines et des Mariannes dépassent 10.000 mètres.

Le biologiste connaît, grâce aux marées qui découvrent certaines étendues de nos côtes, des spécimens superficiels de la faune et de la flore marines ; la pêche lui rapporte des espèces de surface, les dragages, des formes profondes. On sait déjà que, sur quarante classes d'animaux, les trois quarts sont aquatiques, près de la moitié, exclusivement marines. Les animaux terrestres et aériens sont presque l'exception. Du reste, alors que la couche d'air et de terre colonisée par des formes vivantes est d'environ 3 millions de kilomètres cubes, les espaces marins offrent un volume 450 fois supérieur et des chalutages, comme ceux de Anto Brunne, dans la fosse de Mindanao (10.875 m.), ont ramené des animaux vivants et démontré que la mer est habitée à tous les niveaux.

Mais toutes ces connaissances sont incomplètes et

parcellaires. L'amplitude des marées dépasse rarement 10 mètres ; les dragues, les chaluts en eaux profondes, ne ramènent jamais que des formes petites ou sédentaires. La lenteur de manœuvre de ces appareils permet à la plupart des animaux non sédentaires de s'en éloigner prudemment. Nos prospections restent, par rapport à l'immensité des Océans, réellement punctiformes. Comme l'écrivait récemment un excellent biologiste français (1) :

« Imaginez ce que l'on pourrait savoir de la faune de France pour ne l'avoir explorée : 1^o que d'un ballon ; 2^o à travers une couche permanente et épaisse de nuages ; 3^o au moyen d'un grappin et d'un panier à salade balancés à l'aveuglette au bout d'une ficelle.

» Qu'aurait-on pêché, et encore avec de la chance, au bout de cinquante ans ou d'un siècle même ? Pas grand-chose, je le crains : un coq de clocher, quelques branches d'arbres, une ou deux pommes de pin, une coiffe bretonne, un bébé alsacien, un soutien-gorge, quelques coquilles d'huître, un couvercle de seau de toilette et des ressorts de sommier, un buisson d'aubépines (avec un nid de pinson, d'ailleurs), un rat mort, des bouts de fils télégraphiques, un sergent de ville, et passablement de papier sali... : à peine, on le voit, un très incomplet échantillonnage, une fort modeste anthologie.

» Et à laquelle, faute de verre à liqueur, de billets de banques, de mitraille et de bulletin de vote vont manquer des éléments pourtant essentiels de notre civilisation. »

Nous en sommes-là pour la faune abyssale.

Pourtant, un intérêt prodigieux s'attache à la connaissance de la vie sous-marine. Tandis que nos travaux et l'incessante transformation des campagnes ont changé le visage de la terre, la mer est restée relativement immuable : elle a gardé ses calanques, ses plateaux, ses

(1) Th. MONOD, *Bathyfolages*, Gulliard, Paris, 1954.

vallées ; elle a gardé sa faune et les ancêtres des organismes terrestres vivent sans doute encore dans les profondeurs abyssales. D'ailleurs, les plus anciens des fossiles connus sont tous marins. La Biologie devrait en quelque sorte être refaite sur place, au fond de l'eau, et il se pourrait bien que nous soyons conduits ainsi à remettre en question non seulement les principes de notre classification, mais nos idées sur l'évolution, nos notions sur les grands cycles de la nature, bref à modifier profondément nos conceptions biologiques actuelles. De même, la connaissance des dépôts sous-marins, des courants près du fond, des micro-organismes qui y vivent est de nature à rendre les services les plus grands aux géologues et aux hydrographes et à nous conduire à mieux comprendre la genèse et l'évolution des roches sédimentaires et la naissance par exemple des couches de pétrole.

En somme, derrière le miroir de la mer, un monde est en réserve. On nous avait donné pour fertile en merveilles une époque qui désintègre l'atome, mais on oubliait dans les comptes de la Planète toute l'eau qui s'y trouve.

Nous allons atteindre la lune avant de pénétrer le monde silencieux des Sirènes.

MESDAMES et MESSIEURS, il n'en sera rien.

Deux découvertes capitales viennent de nous être données : le *Scaphandre autonome* et le *Bathyscaphe*.

C'est l'antique instinct de la chasse qui a poussé l'homme à poursuivre les poissons dans leur domaine et à perfectionner ainsi les techniques de nage sous-marine. Le développement de la chasse sous-marine, sur les côtes de la Méditerranée, depuis 1939, a donné naissance tout d'abord au masque — sorte de lunette protégeant en même temps les yeux et le nez — grâce

auquel l'œil humain aperçoit les poissons et les décors sous-marins. L'adjonction d'un tube recourbé, appelé *tuba*, permet de nager, la tête complètement immergée, sans difficultés respiratoires. Ce petit appareil, bon marché, très fréquent maintenant sur les côtes, est déjà un outil fort précieux de prospection sous-marine. Avec un peu d'entraînement, il est possible, sans être un sportif, de plonger à 5 ou 10 mètres et d'y faire quelques récoltes ou quelques photographies sous-marines. J'eus personnellement la révélation de cet appareil en 1946, sur les côtes d'Algérie, et je garde de ce premier contact avec les fonds sous-marins un souvenir intense. J'étais comme un enfant que l'on mène pour la première fois au théâtre. Le nez dans les algues, au ras du fond, inspectant la vie accrochée aux falaises, soustrait à l'action de la pesanteur, évoluant dans l'eau dans n'importe quelle position de mon choix, j'ai senti tout de suite que ce que l'on tenait à l'époque pour un engin de sport allait se hausser à la dignité d'instrument de la connaissance.

La limite d'utilisation en profondeur du masque et du tuba est évidemment conditionnée par la capacité pulmonaire du plongeur. D'ailleurs, au-delà de 10 mètres, la pression de l'eau devient rapidement insupportable par suite de l'écrasement du thorax et de la douleur du tympan.

Des séjours à des profondeurs plus grandes, pendant des temps plus longs, nécessitent des scaphandres.

Le scaphandre à casque est un instrument ancien (1837). Mais c'est un instrument compliqué : grâce à lui, on se meut en un point déterminé de la mer, on ne la visite pas. L'homme, réellement tenu en laisse, est limité dans son champ d'action, dans sa vision, dans ses possibilités d'observation.

C'est en 1943 que les Français : le Commandant COUSTEAU et l'Ingénieur GAGNAN mirent au point un scaphandre autonome qui porte leur nom et grâce auquel

il est possible aujourd'hui, avec une sécurité extraordinaire, d'évoluer librement pendant des temps relativement longs, jusqu'à des profondeurs de 50 mètres et même au-delà. Ce scaphandre est constitué de deux ou trois bouteilles d'air comprimé, fixées sur le dos, d'un régulateur de pression à membrane souple, d'une embouchure en caoutchouc à laquelle correspondent deux tuyaux, l'un pour l'inspiration, l'autre pour l'expiration. Malgré sa simplicité, son poids pratiquement nul dans l'eau, le scaphandre autonome COUSTEAU-GAGNAN répond aux conditions les plus sévères de la plongée sous-marine : fonctionnement automatique, fourniture « à la demande » et sans aucun gaspillage d'un air dont la pression est rigoureusement égale à celle de l'eau au niveau des poumons du plongeur (environ 1 kgr./cm² par 10 mètres de profondeur) et le nageur respire sans difficulté à n'importe quel niveau de sa plongée. Il aura fallu plusieurs millénaires d'efforts pour gagner cette bataille contre l'asphyxie.

Le scaphandre autonome de COUSTEAU-GAGNAN élimine la plupart des inconvénients et des dangers de ses prédécesseurs (Scaphandre à casque et pompe 1837, Scaphandre ROUQUAYROL-DENAYROUSSE 1865, Scaphandre de DAVIS 1911, Scaphandre LE PRIEUR 1926, Scaphandre de COMMEINHES 1935).

Deux accidents restent cependant à éviter : l'ivresse des profondeurs, qui se produit rarement au-dessus de 50 mètres et qui est due à l'action anesthésiante de l'azote sous pression dissous dans le sang et les tissus ; l'embolie gazeuse qui peut survenir par dégagement de bulles d'azote si l'on effectue la remontée trop brusquement. Ni l'ivresse des profondeurs, ni l'embolie gazeuse ne sont à craindre si les plongées se limitent à un temps donné pour une profondeur choisie : par exemple 1 h. 30 à 15 mètres, 25 minutes à 30 mètres, 5 minutes à 50 mètres. Il est imprudent d'aller au-delà de 90 mètres. Pour un séjour de 5 minutes à cette profondeur il faut,

à la remontée, s'arrêter 30 minutes à 3 mètres pour éviter les accidents de décompression.

Grâce à cet instrument, le plongeur peut aujourd'hui pénétrer dans les anfractuosités, dans les grottes sous-marines où ne parviendra jamais aucun filet de pêche et observer plantes et animaux dans leur milieu naturel.

Il ne semble pas que nous soyons loin d'avoir bientôt à notre disposition des scaphandres autonomes qui nous permettront d'évoluer à des profondeurs plus grandes encore. Pour éviter les inconvénients de l'azote, on étudie actuellement des mélanges respiratoires composés d'hélium et d'oxygène (l'hydrogène/oxygène serait aussi indiqué, s'il ne constituait un mélange détonnant dangereux à manier). Des premiers essais ont permis déjà d'atteindre la profondeur de 160 mètres. Tout ce plateau continental que je vous ai signalé tout à l'heure et dont la profondeur moyenne est de 200 mètres, l'homme pourra bientôt le prospecter librement, bien que les difficultés à vaincre restent encore sérieuses. En bordure de nos plages, une étendue de 22 millions de kilomètres carrés l'attend, soit deux fois la surface de l'Europe !

Quelles promesses étonnantes nous sont faites et dans tous les domaines !

L'industrie des pêches qui n'exploite aujourd'hui que les abords de la cuvette marine et une petite partie de sa surface étendra ses efforts plus loin au large et plus en profondeur. L'inclinaison du plateau continental est douce ; la lumière s'y éteint progressivement en raison des phénomènes d'absorption, mais l'énergie lumineuse pénètre largement les couches superficielles et en fait des zones très favorables au développement de la vie. Voici donc des champs féconds ouverts à la culture, à l'élevage.

De premières réalisations existent, certaines mêmes depuis longtemps, car les Romains — et avant eux les Chinois — avaient domestiqué l'huître. Il y a, le long de nos côtes et des côtes de France, des parcs à huîtres,

des parcs à moules, qui représentent déjà une industrie florissante : 8.000 hectares de parcs fournissent à la consommation 60.000 tonnes d'huîtres par an. Et que représentent deux élevages quand la mer nous propose 60.000 espèces de mollusques?

Outre des crustacés, des éponges, on pourrait même envisager l'élevage de certains poissons, qui pondent un nombre d'œufs considérable dont fort peu évoluent jusqu'au stade d'adultes en raison des nombreuses embûches qui les guettent. L'homme pourrait réduire cet effarant gaspillage de la nature en apportant aux formes sélectionnées un milieu idéal de développement.

Il existe aussi dans la mer d'innombrables algues. Les herbiers des côtes atlantiques sont plus touffus que n'importe laquelle de nos forêts. On sait que l'algue est un accumulateur de certains sels : on en extrait déjà l'iode et le potassium. En Orient, elle occupe même une place importante dans l'alimentation. C'est par sélection et hybridation qu'on pourra créer peu à peu les races appropriées à nos besoins : des algues contenant moins d'eau, plus d'iode ou d'autres substances, comme on l'a fait déjà pour la betterave, dont les souches sélectionnées actuelles sont trois fois plus riches en sucre que la plante primitive.

Et que dire des prospections minières?

Il y a longtemps déjà que des gisements miniers sont exploités sous la mer ; mais il ne semble pas qu'aucune de ces galeries minières ait dépassé la limite des eaux territoriales. On creuse actuellement des puits de pétrole sous 30 mètres d'eau au large de la Louisiane. Combien les forages seront facilités par les scaphandres autonomes !

Et voici que la mer s'ouvre aux investigations archéologiques. Les premières explorations montrent que les fonds marins sont extrêmement riches en vestiges du

passé : œuvres d'art, objets usuels, épaves de galères. Ils éclaireront bien des points de l'évolution de l'art et de la civilisation. De précieux témoins de 4.000 ans d'histoire gisent au fond des eaux claires de la Méditerranée. Déjà sur les côtes de Provence, en Corse, aux Baléares, les trouvailles se multiplient. Sur la seule Côte d'Azur, treize sites sous-marins ont été repérés jusqu'ici et explorés. Au large de Marseille, un grand voilier gréco-romain appartenant probablement à Marcus Sestus Lassius, et coulé il y a 2.200 ans, vient d'être repéré. On en a retiré, par 45 mètres de profondeur, des amphores vinaires, des récipients divers. D'autres épaves d'un intérêt considérable ont été visitées à Albenga, à la Riviera Italienne ; à Mahdia, près du Golfe de Gabes ; au cap Artmisius, en Grèce. C'est une nouvelle science qui commence : l'archéologie sous-marine.

En somme, une bonne partie du globe, qui ne servait pas à grand-chose, vient de nous être ouvert. Il y a là une nouvelle source de connaissances, d'industries, une économie nouvelle ; il y a même une source de conflits. Les nations, dans leurs rapports entre elles, doivent désormais se préoccuper de l'attribution, du contrôle et de la défense des territoires immergés. Le droit maritime, qui a régi jusqu'à maintenant une activité de surface, doit atteindre la profondeur de la mer. Les notions de *mer territoriale* et de *zone contiguë* ont été créées en vue de la navigation ou des pêches de surface. Sait-on que le Président TRUMAN a proclamé, le 25 septembre 1945, un texte duquel j'extrais ce qui suit :

« Pleinement conscient de l'urgence qu'il y a à préserver et à utiliser prudemment ses ressources naturelles, le gouvernement des États-Unis considère les ressources naturelles du sous-sol et du fond de la mer du socle continental, en dessous de la haute mer mais contigus aux côtes des États-Unis, comme appartenant aux États-Unis et soumises à leur juridiction et à leur contrôle...

» Le caractère de haute mer des eaux situées au-dessus du socle continental et la liberté de la navigation dans ces eaux ne sont en rien affectées par cela. »

Vous l'avez entendu, les États-Unis revendiquent la propriété de la mer *jusqu'à la limite du plateau continental*.

Le deuxième instrument qui vient de nous être donné est le Bathyscaphe.

L'indiscutable mérite de l'invention des Bathyscaphes revient à Auguste PICCARD qui, dès 1940, dans les actes de la Société helvétique des Sciences naturelles, publiait le principe de l'engin dans un article intitulé : « Le projet d'une exploration sous-marine belge ». Tout y est décrit et calculé.

On sait que l'appareil est constitué d'une sphère étanche d'un poids de 10 tonnes, capable de résister aux fortes pressions (à 5.000 mètres de profondeur, la pression est de 500 kgs par cm²). Cette sphère, où se tiennent les observateurs, est munie d'un hublot transparent. Elle est soutenue par un flotteur contenant plusieurs dizaines de milliers de litres d'essence de très faible densité, ce qui assure la flottabilité de l'ensemble. Le Bathyscaphe comporte d'autre part des caisses à fond ouvrant, destinées à recevoir plusieurs tonnes de grenaille de plomb. L'instrument fonctionne comme un ludion, la grenaille de plomb embarquée, puis lâchée, constituant le lest grâce auquel l'appareil descend ou remonte.

Des moteurs permettent en outre au Bathyscaphe de se déplacer sous l'eau. C'est son indépendance sous la mer qui rend cet instrument infiniment mieux adapté aux recherches sous-marines que la Bathysphère de William BEEBE (descendue en 1934 au bout d'un câble de 900 mètres) ou le Benthoscope d'Otis BARTON (descendue dans les mêmes conditions à 1.375 mètres en 1949).

C'est en 1938 que le concours financier du F. N. R. S. de Belgique fut sollicité par A. PICCARD en vue de la con-

struction du Bathyscaphe. Des subsides furent octroyés en 1938, en 1939, en 1945 et en 1947. La première tentative de plongée de cet instrument, le F. N. R. S. II (le F. N. R. S. I étant le ballon stratosphérique de PICCARD), eut lieu en automne 1948, au large des îles du Cap Vert, avec l'aide de la marine française. Cette tentative doit être considérée comme une expérience préliminaire. Elle a montré que le principe du Bathyscaphe était correct. Si des passagers s'étaient trouvés dans la sphère lorsque l'appareil descendit à vide à 1.380 mètres, ils n'auraient pu mourir que de peur ; malheureusement, le Bathyscaphe fut vaincu en surface par suite de la forme non appropriée du flotteur contenant l'essence, qui s'était déchiré sous l'effet de la houle.

Le 9 octobre 1950, après des négociations particulièrement cordiales entre M. WILLEMS, Directeur du F. N. R. S., M. DUPONT DE DINECHIN, Ingénieur général de la Marine française et M. DUPOUY, Directeur du C. N. R. S., fut signée une convention aux termes de laquelle la révision du Bathyscaphe fut décidée et confiée aux soins de l'Arsenal de Toulon. Les frais de cette révision ont été supportés par le F. N. R. S. belge (9.000.000 frs fr.) et le C. N. R. S. français (5.000.000 frs fr.). La convention stipulait aussi que le Bathyscaphe modifié porterait le nom de F. N. R. S. III, mais que, dès que la Marine française aurait réalisé une première série d'au moins trois plongées, le F. N. R. S. transférerait à la France la propriété du Bathyscaphe.

Ainsi naquit le F. N. R. S. III, grâce aux perfectionnements apportés par les ingénieurs du génie maritime GEMPP et WILLM. Son commandement fut confié au Capitaine de Corvette HOUDOT.

Auguste PICCARD construisit d'autre part, avec le concours de la Marine italienne, un autre Bathyscaphe appelé « Trieste ».

Les trois premières plongées du F. N. R. S. III eurent lieu en Méditerranée, par 750, 1.550 et 2.100 mètres

et le 24 septembre 1953, le F. N. R. S. transféra à la France le F. N. R. S. III, tandis que le « Trieste » atteignait 3.100 mètres, au large de Capri.

Le 15 février 1954, le F. N. R. S. III reste cinq heures sous l'eau et se pose sur le fond, au large de Dakar, à 4.050 mètres. Depuis, les plongées se succédèrent à un rythme accéléré. Quinze plongées avaient été effectuées déjà en mai 1954 au moment de la constitution d'un Comité de Direction scientifique du Bathyscaphe franco-belge.

Qu'a-t-on vu au cours de ces plongées et que peut-on attendre des descentes futures?

En qualité de membre du Comité directeur du Bathyscaphe, j'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement, et à plusieurs reprises avec ceux qui prirent part aux plongées : les Commandants HOVOT, TAILLIEZ, COUSTEAU, l'Ingénieur WILLM, le biologiste MONOD. Je dois dire tout de suite que les résultats scientifiques des quelque vingt-cinq descentes effectuées à ce jour sont passionnants.

Nous savions, grâce aux chalutages en eaux profondes, que la mer est habitée à tous les niveaux. Mais nous croyions jusqu'ici que l'intensité de vie diminuait avec la profondeur. En effet, la vie animale dans la mer est supposée dépendre, directement ou indirectement, d'organismes végétaux qui vivent entre la surface et 200 m, puisque leur existence dépend de la lumière solaire. C'est grâce à celle-ci que ces végétaux sont capables d'effectuer la synthèse des substances organiques qui sont les aliments des animaux. En dessous de cette zone, pas de synthèses possibles, donc les animaux sont tributaires des végétaux de surface, directement ou indirectement. Ces considérations conduisent naturellement à cette hypothèse que la densité de vie doit décroître avec la profondeur. Et bien, cette conclusion est fautive ! Lors de chaque plongée, on a observé à tous les niveaux, une

abondance remarquable de particules, une sorte de « neige » constituée sans aucun doute pour une bonne part d'organismes vivants de petite taille et lumineux (plancton). La densité de cette « neige » *augmente* avec la profondeur. On n'est pas loin, dès lors, de penser que les synthèses organiques dans la mer, s'effectuent grâce à d'autres énergies que celle du soleil, peut-être par des synthèses du type bactérien dans les boues du fond ou par des synthèses chimiques réalisées par des organismes utilisant les matières organiques dissoutes. Il existe peut-être ainsi deux ou trois cycles alimentaires, selon les profondeurs, et il y a là un domaine de recherche absolument passionnant.

La distribution de cette neige d'organismes présente encore un autre intérêt. On sait depuis longtemps qu'il existe dans toutes les mers, entre la surface et ± 500 m, une couche dite couche diffusante profonde (deep scattering layer ou D. S. L.), qui renvoie en grande partie les ondes ultra-sonores et qui se déplace vers le haut pendant la nuit et redescend vers le fond aux premières heures de l'aube. Cette couche intéresse au plus haut point les sous-mariniens, puisqu'ils peuvent, dans une certaine mesure, se servir de cet écran, en temps de guerre, pour échapper au repérage de l'ennemi. Cette couche a longtemps été considérée comme due à des migrations verticales d'organismes vivants. Les observations des bathyscapheurs n'indiquent aucune relation entre la « neige » et la couche diffusante. L'origine de celle-ci reste donc, à l'heure actuelle, indéterminée et continue à intriguer les sous-mariniens.

Quant aux animaux rencontrés sur le fond, beaucoup appartiennent à des espèces inconnues ; d'autre part, alors que l'on supposait les fonds habités par de petites formes, on y a rencontré de grandes espèces (crabes géants, requins de 1 à 2 mètres) à chaque plongée, ce qui laisse croire qu'elles doivent y être abondantes.

Le fond lui-même, là où s'est posé le Bathyscaphe,

est relativement compact et mammelonné, avec des trous, comme des terriers fraîchement remués.

Autre surprise : sur ce fond, il y a du courant, alors que l'on croyait l'eau immobile. Il y a même beaucoup de courant, assez pour entraîner passivement des animaux non nageurs ou le Bathyscaphe lui-même. Un hydrographe m'a dit : si c'est vrai (et tous les bathyscapheurs sont formels), toute notre conception des courants sous-marins est à revoir.

Mesdames et Messieurs, je vais arrêter ici la liste de ces observations. Il n'est nul besoin d'en dire davantage pour montrer qu'avec le Bathyscaphe nous allons réellement conquérir la mer, depuis les bords de la corniche du plateau continental jusque dans les fosses abyssales. On commence aujourd'hui, avec une sécurité satisfaisante, à pénétrer dans ce vaste domaine du silence, où règnent l'hiver (2-3° C) et l'obscurité depuis des millions d'années, dans ces abîmes qui ne connaissent point de saison, dans ces abysses qui sont les formations les plus anciennes du monde et où vivent d'étranges familles d'êtres pour la plupart inconnus.

* * *

Prospections avec des scaphandres autonomes, prospections avec des bathyscaphes, ces nouvelles possibilités d'exploration ne peuvent manquer d'avoir sur l'homme aussi des répercussions psychologiques. Après une seule visite d'un de ces petits abîmes qui sont à quelques mètres seulement de nos côtes, au moyen d'un masque et d'un tuba, là où les rochers, les plantes et les animaux prennent au piège la lumière marine et lui imposent des jeux sans fin, on n'est déjà plus tout à fait un terrien comme les autres. Ce silence, la solitude de la plongée ne sont pas sans effet sur la vie intérieure. On éprouve-là une joie et une angoisse tout à la fois, mais

ici l'angoisse de la mort prend forme de paysage. L'attraction qu'exerce la mer dépasse la joie sportive et la curiosité intellectuelle. Les séjours dans le silence et la solitude sous-marines influencent certainement notre vie intérieure. Peut-être est-ce parce que nos ancêtres vivaient dans la mer que ces plongées ont sur nous des résonnances si profondes et si mystérieuses !

Mais laissons ce monologue intérieur et revenons sur la terre. J'ai devant moi l'Océan. Je songe que la population du globe, évaluée à 2 milliards d'individus, aura doublé en soixante-dix ans et que la détresse alimentaire nous menace. Je sais que l'on peut améliorer les terres cultivées car elles ont été dégradées par des méthodes meurtrières. Mais toutes les solutions étudiées paraissent insuffisantes. Devant moi la plus immense et la plus riche partie du globe est ensevelie sous ce miroir fermé aux regards. Les populations préhistoriques de toute l'antiquité classique ont compté pour se nourrir autant sur les poissons que sur les bêtes des forêts. Contre les uns et les autres, elles se sont fabriqué la même arme : le harpon. Nous, fils de paysans, nous avons été dévoyés par la terre. Aujourd'hui, la mer nous est promise et d'incommensurables ressources peuvent surgir d'un aménagement progressif et scientifique du plateau continental et d'une exploitation rationnelle de l'intense vie des Océans, restée jusqu'ici insoupçonnée. Déjà l'admirable épopée de l'expédition du Kon Tiki nous avait appris, à notre étonnement, l'abondance des formes animales rencontrées tout au long des 8.000 kilomètres de parcours, par un radeau avançant *lentement, sans autre bruit* que celui du souffle des vents alizés dans la voile. Dans ce courant de Humboldt de l'Océan Pacifique, depuis les côtes du Pérou jusqu'aux îles Marquises, et sans interruption, se sont montrés les bancs de sardines, de requins, de thons, de dorades, de poissons volants, des marsouins, des tortues de mer, des cachalots,

des baleines géantes. On n'avait pas soupçonné jusqu'alors une distribution aussi dense d'aliments en surface ; d'ailleurs, on ne voit jamais rien de semblable du haut d'un paquebot, trop rapide et trop bruyant. Depuis quelques mois, le Bathyscaphe nous apprend, en outre, qu'une répartition extraordinaire de matières alimentaires existe aussi dans la profondeur des eaux.

Quelles richesses nous sont promises !

Que de problèmes à poursuivre !

Mais il faut s'y préparer. Désormais, plusieurs sciences comporteront une branche sous-marine.

La France, à qui appartient aujourd'hui le F. N. R. S. III, nous fait l'amitié de mettre cet instrument au service des chercheurs belges aussi bien que des savants français, que ce soit pour la mesure des courants profonds, l'étude de la diffusion de la lumière, de la propagation des sons et des ultra-sons, celle des ondes électromagnétiques, la mesure de la pesanteur, les observations photographiques et biologiques. Il convient de convier les jeunes générations à l'étude de ces problèmes nouveaux et l'Université a un devoir à remplir dans ce domaine. Le F. N. R. S. aussi. A cette fondation, revient tout le mérite d'avoir, par ses interventions financières, permis au professeur PICCARD de construire son prototype et devant les résultats obtenus par le F. N. R. S. III cette Fondation doit éprouver une grande et légitime fierté. Elle répondra encore « présent » lorsqu'il s'agira d'aider ceux de nos chercheurs qui se spécialiseront dans les recherches d'océanographie, qu'il s'agisse de géologues, de stratographes, de minéralogistes, de botanistes, de zoologues, de microbiologistes, d'hydrographes, voire même d'économistes et de philosophes.

Aussi ai-je quelques raisons d'espérer pouvoir bientôt,

avec la collaboration du F. N. R. S., créer, en Belgique, un groupe de recherches sous-marines. J'y convie nos étudiants, nos étudiantes, nos chercheurs qui voudraient, à des fins scientifiques, plonger en Scaphandre autonome ou en Bathyscaphe.

Mesdames et Messieurs, des portes sont ouvertes sur la mer... « C'est un programme de grands travaux que chantent à présent les Sirènes. » (Ph. TAILLIEZ.)

Puis le Recteur remercie ses collaborateurs, et s'adresse aux étudiants :

Au seuil de cette nouvelle année académique, je veux exprimer ma gratitude aux membres du corps enseignant, au personnel scientifique et administratif de notre Alma Mater ainsi qu'à tous ceux qui, sans être attachés à notre Université, ont, par leur dévouement ou leur générosité, contribué à nous aider.

Ma reconnaissance particulière va à M. le Vice-Président, aux membres du Conseil d'Administration, à M. le Pro-Recteur et à M. le Commissaire du Gouvernement. Leur amitié a rendu la présidence du Conseil particulièrement agréable et aisée.

Je veux aussi adresser mes plus vifs remerciements aux membres du personnel de l'Administration Centrale. Grâce à leur activité et à leur compréhension, l'adaptation de l'Administration au nouveau régime de décentralisation de notre Université a pu se réaliser dans une atmosphère de confiance qui a contribué largement à son succès.

A vous, étudiants et étudiantes, je dis : merci de ne m'avoir point donné d'autre souci que de partager les vôtres. Le moment est venu de vous annoncer qu'à l'initiative des « Amis de l'Université », nous voulons, cette année, étudier l'ensemble des problèmes qui se posent aux étudiants en dehors de leurs études.

Si les années que vous passez à l'Université doivent vous permettre d'acquérir la compétence dans la discipline particulière que vous avez choisie, elles doivent aussi enrichir votre culture générale et affermir votre santé : elles doivent être, avant le début d'une vie professionnelle absorbante, des années d'épanouissement.

Nous voulons que vous trouviez, à l'Université même, les possibilités les meilleures d'assurer à votre personnalité le développement le plus harmonieux. Des réalisations existent déjà : le service social, le service d'information sur les carrières universitaires, les examens médicaux, des groupements sportifs, la chorale et le théâtre universitaire. Elles sont précieuses ; elles ne sont, sans doute, pas suffisantes. Nous voulons les développer ou en créer d'autres adaptées à d'autres besoins. Pour déterminer ces besoins, un référendum sera organisé parmi vous cette année, qui vous permettra de nous faire connaître vos désirs. Ses résultats nous seront particulièrement précieux pour donner au home universitaire — dont nous étudions en ce moment l'emplacement — la disposition définitive la plus adéquate à l'atmosphère culturelle et familiale que nous voudrions y créer.

* * *

MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Université, je remercie M. le Ministre de l'Instruction Publique, M. le Ministre des Affaires économiques, les représentants des hautes autorités judiciaires, militaires et civiles, Messieurs les Recteurs ou les représentants des Universités de Gand, de Bruxelles, de Louvain, de la Faculté Polytechnique de Mons et des autres institutions d'enseignement supérieur, Messieurs les Consuls et toutes les personnalités

qui ont bien voulu honorer cette cérémonie de leur présence.

Je déclare ouverte l'année académique 1954-1955.

VIVE LE ROI !

Des applaudissements nourris saluent cette péroraison.

Lorsqu'ils ont cessé, la chorale universitaire exécute le « Gloria » de Purcell et l'Hymne national.

La foule s'écoule aux accents du « Valeureux Liégeois », et M. le Recteur reçoit ses invités à la Salle des Professeurs.